

# Pétition contre la loi Duplomb : que va-t-il se passer maintenant que les 500 000 signatures ont été dépassées ?

lire plus tard 268 commentaires partager

Pierrick Bonno Radio France

Publié le 21/07/2025 12:04 Temps de lecture : 6min



Les députés lors du vote de la loi Duplomb à l'Assemblée nationale, le 8 juillet 2025. (GUILLAUME BAPTISTE / AFP)

**La pétition a largement dépassé les 500 000 signatures nécessaires à l'organisation d'un débat à l'Assemblée. Mais il faut d'abord que les présidents des groupes parlementaires l'acceptent.**

**E**t maintenant ? Après le succès d'une pétition qui demande de revenir sur la loi Duplomb, avec plus d'1,2 million de signatures lundi 21 juillet, il y aura donc très certainement un nouveau débat, sans vote, sur ce texte. Début juillet, le Parlement a définitivement adopté la proposition de loi agricole Duplomb-Menonville, comprenant entre autres une mesure décriée de réintroduction sous conditions d'un pesticide néonicotinoïde, et présentée comme une réponse à la colère agricole de 2024.

**REPORTAGE. "Est-ce que la classe politique va l'entendre ?" : l'espoir des signataires de la pétition pour l'abrogation de la loi Duplomb**

Or, en 11 jours, la pétition lancée par une étudiante sur le site de l'Assemblée nationale a recueilli plus de 1,2 million de signatures. Loïn du seul des 500 000 permettant un débat sans vote à l'Assemblée. Si la présidente de l'Assemblée, Yaël Braun-Pivet, s'est dit *"favorable"* dimanche à un débat, ce n'est pas encore acté.

## Un débat... avant le débat

En effet, elle n'a tout simplement pas le pouvoir à elle toute seule de convoquer un tel débat. Le règlement de l'Assemblée indique que si une pétition dépasse les 500 000 signatures, c'est à la Conférence des présidents de l'Assemblée nationale peut décider d'organiser un débat en séance publique. Ou pas.

Une fois que ces patrons de groupes l'auront décidé, lors de leur traditionnelle réunion hebdomadaire, un débat pourra donc être organisé. Encore faudra-t-il attendre la rentrée : les députés sont en vacances estivales. *"Avant le débat dans l'hémicycle, il y aura un débat en commission, normalement des Affaires économiques, les députés vont pouvoir se réunir, discuter. Il y aura la nomination d'un rapporteur"*, précise par ailleurs Yaël Braun-Pivet.

Mais, précision importante : il ne donnera lieu à aucun vote. Sur franceinfo, la présidente de l'Assemblée l'a rappelé : le débat *"ne pourra en aucun cas revenir sur la loi votée"*. Le débat parlementaire ne pourrait aboutir à une abrogation du texte, *"maintenant c'est au Conseil constitutionnel de statuer sur la loi et sur sa régularité"*, a-t-elle souligné. Avant de rappeler qu'*"On est dans le cadre d'un texte important qui a été voté et qui va permettre de sauver un certain nombre de nos agriculteurs"*.

La présidente de l'Assemblée nationale a par ailleurs confié ses regrets sur le débat, qui n'a pas pu vraiment avoir lieu lors de l'examen du texte dans l'hémicycle, début juillet. La faute à l'obstruction et aux quelques milliers d'amendements déposés la gauche, selon elle, qui n'auraient pas permis de discuter sereinement du fond du sujet.

## Emmanuel Macron en dernier recours ?

En tout cas, le débat sur la loi Duplomb est d'ores et déjà relancé. La gauche crie au scandale sanitaire avec la réintroduction sous conditions de ce pesticide néonicotinoïde. La droite et l'extrême droite parlent d'*"un manque de pédagogie"* et accusent parfois la gauche de faire de l'intonx en véhiculant des informations erronées.

Et puisqu'aucun nouveau vote n'est possible dans l'hémicycle, les opposants au texte, écologistes en tête, espèrent une censure du Conseil constitutionnel qui se prononcera dans les prochaines semaines sur ce texte. ils appellent surtout le président de la République à ne pas promulguer la loi, puisqu'il en a le pouvoir ou à demander alors au Parlement une deuxième délibération, comme le lui permet la Constitution. Si le chef de l'Etat prenait une telle décision, cela déclencherait cependant une crise gouvernementale avec les LR au cœur de l'été.

La gauche, qui tente de resserrer les rangs, est par ailleurs rejointe par un ancien Premier ministre de droite à qui l'on attribue beaucoup d'ambitions pour 2027, Dominique de Villepin. Sur le réseau social X, il en appelle au chef de l'État et dénonce une loi adoptée selon lui *"sans réflexion et sans concertation"*. L'entourage du Premier ministre indique que François Bayrou s'exprimera sur le sujet, peut-être dans la semaine.

## Quid des mesures controversées du texte ?

Présentée par ses défenseurs comme une des réponses à la crise du monde agricole de 2024, la loi Duplomb contient plusieurs mesures controversées sur le rôle de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), les pouvoirs des agents de l'Office français de la biodiversité ou le stockage de l'eau pour l'irrigation des cultures (mégabassines). De fait, ces mesures devront être appliquées.

Reste enfin une question : la France va-t-elle réintroduire l'acétamipride, cet insecticide décrié ? C'est en effet l'une des mesures la plus polémique de ce texte. Ce pesticide est réclamé par les producteurs de betteraves ou de noisettes, qui estiment n'avoir aucune alternative contre les ravageurs et subir une concurrence déloyale. A contrario, les apiculteurs mettent en garde contre *"un tueur d'abeilles"*. Ses effets sur l'humain sont aussi source de préoccupations, même si les risques restent incertains, faute d'études d'ampleur.

La substance était interdite en France depuis 2018. *"On joue à quoi ? Au nom de quoi on fait ça ? C'est hyper dangereux ce qu'on est en train de faire. C'est un enjeu de santé publique. Le nombre de cancers explose"*, fustige ainsi Sandrine Bousseau sur franceinfo, lundi 21 juillet. Toutefois, le lien avec l'utilisation de pesticide comme l'acétamipride n'est pas prouvé. Parmi les 27 pays membres de l'Union européenne, seule la France interdisait jusqu'à présent l'acétamipride.

commenter partager

## La Quotidienne Environnement

Climat, biodiversité... retrouvez tous les jours à 17h, l'essentiel de l'actualité environnementale

Votre adresse e-mail

s'inscrire

Découvrez nos newsletters

France Télévisions collecte votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "La Quotidienne Environnement". À tout moment, vous pouvez vous désinscrire via le lien en bas de ces newsletters. Pour en savoir plus, consultez notre [politique de confidentialité](#)

## Les mots-clés associés à cet article

- Loi Duplomb Environnement Assemblée nationale Biodiversité Politique Colère des agriculteurs Agriculture Pesticides

Les choix de la rédaction

## Lancez la conversation

Connectez-vous à votre compte franceinfo pour commenter.

se connecter

créer votre compte

## Découvrez l'application France Info

Toute l'actu en direct et en continu, où et quand vous voulez.

- Sauvegardez vos articles à lire plus tard
- Recevez les alertes uniquement sur ce qui vous intéresse

Télécharger l'application

## toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous adresser des newsletters. Pour exercer vos droits, contactez-nous.

Notre politique de confidentialité

le live

direct tv

direct radio

Retrouvez aussi

La météo

Les jeux

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes traceurs

Plan du site

Qui sommes-nous ?

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte déontologique

Charte du Live

Assistant vocal

Devenir annonceur

Recrutement

activer

plus tard